

**REGLEMENT INTERIEUR
DU PERMIS DE BONNE CONDUITE
EN RESTAURATION SCOLAIRE**

Le temps de repas dans les restaurants scolaires de Montmorillon doit être un moment de détente, de socialisation, de convivialité et à vocation éducative.

A l'image du permis des automobilistes, les enfants du primaire inscrits à la restauration scolaire seront titulaires d'un permis crédité de points qu'ils perdront en cas " d'infraction".

Ces points pourront être récupérés (4pts maximum).

Tous les inscrits à la cantine devront adopter une attitude correcte et respecter les différents points du règlement qui leur sera proposé.

Les parents prendront connaissance du règlement et signeront (obligatoire) le permis à points délivré aux enfants.

Un permis sera délivré à chaque enfant, il leur sera demandé à chaque infraction ou récupération de points. Le permis devra être en permanence dans le sac d'école.

Points retirés pour non respect du règlement

Le règlement:

1) avant le repas

- rentrer calmement dans la salle de restauration..... **1**
*passer aux toilettes (tirer la chasse d'eau), se laver les mains
(correctement) avant de passer à table.
les agents de service placeront les enfants à table.*

2) pendant le repas

- respecter le mobilier et les locaux (couverts, tables, chaises.....)..... **3**
- interdiction de lancer ou gaspiller la nourriture..... **2**
*manger proprement et se tenir correctement à table.
ne pas dégoûter ses camarades.
goûter aux plats proposés .
parler à voix mesurée, à tour de rôle et écouter celui qui parle
Appeler dans le calme (doigt levé) les agents de service.
pour un supplément de nourriture ou d'eau.*

3) après le repas

- débarrasser les couverts dans le calme, sans crier, ni se bousculer 1
- respecter le rythme de son camarade et ne pas débarrasser les couverts avant qu'il ait terminé son repas..... 1
- se rendre en récréation, calmement, en rang correct, sans crier, sans se bousculer 1
- pour les trajets en bus respecter scrupuleusement les consignes du personnel encadrant 2
- jouer dans les cours ou dans les salles réservées à cet effet sans détériorer les locaux ou le matériel 3
- interdiction de jeter des chewing-gums et papiers dans la cour..... 1
- interdiction de se battre de cracher ou d'insulter 4
- interdiction de jouer dans les toilettes, de laisser les robinets ouverts de salir les peintures 1
- interdiction de lancer du sable, des cailloux ou tous autres projectiles (billes, glands.....) 3
- interdiction de se suspendre aux buts de football et de frapper fort dans le ballon 2
- interdiction de grimper sur les grilles, les rebords de fenêtres, les arbres 3
- interdiction de marcher sur les pelouses et les fleurs et détruire les végétaux..... 1
- interdiction de rentrer dans une classe sans autorisation préalable2
- interdiction de sortir de l'enceinte de l'école.....6

AUTRES

- Non respect du personnel (insolence)..... 4
- Insultes envers le personnel6

RECUPERATION DES POINTS

2 modes différents de récupération selon la nature des fautes commises

de **1 à 2 points** retirés récupération des points par l'exécution de menus travaux pendant une semaine (nettoyage de sa table, aide au balayage, aide pour débarrasser les tables.....).

de **3 à 6 points** retirés récupération des points (4 maximum) après 2 mois sans infractions.

A partir de 6 points, une première lettre d'avertissement sera transmise aux parents.

A partir de 8 points, une seconde lettre plus convocation des parents sera envoyée.

A partir de 12 points, passage en commission, rencontre obligatoire avec les parents, pour une éventuelle exclusion de l'enfant.